



## COMMUNE DE CHUZELLES (ISÈRE) AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'intérêt général de la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive et la mise en compatibilité du PLU de la commune de CHUZELLES du 26 avril 2017 à 16H00 au 30 mai 2017 à 11H00.

La déclaration de projet porte sur la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive sur une parcelle classée en zone agricole au PLU.

La réalisation de ce projet entraîne :

- Le classement de la parcelle du projet en zone urbaine avec la création d'un secteur spécifique au sein de la zone Ua, réservé aux équipements publics et d'intérêt collectif,
- La suppression de l'emplacement réservé sur le chemin du Riollet,
- La définition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation garantissant le programme attendu,
- La mise en compatibilité du PLU entraîne un complément dans le rapport de présentation (pièce n°1), la modification du plan de zonage du PLU (pièce n°4) ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation (pièce n°3) et dans le règlement écrit (pièce n°5).

Cette procédure a été prescrite par la délibération du 29 juin 2016 du Conseil Municipal et engagée par arrêté du Maire du 19 octobre 2016.

Au terme de l'enquête portant sur l'intérêt général de la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive et la mise en compatibilité du PLU, la déclaration de projet sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Florence GUYARD-BOUTEILLER.

Pendant la durée de l'enquête, soit du 26 avril 2017 à 16H00 au 30 mai 2017 à 11H, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un registre papier est consultable en mairie siège de l'enquête, 1 place de la mairie 38200 CHUZELLES :

- les mardis et jeudis de 8H30 à 11H30
- les mercredis et vendredis de 15H45 à 18H45.

Pendant la durée de l'enquête, soit du 26 avril 2017 à 16H00 au 30 mai 2017 à 11H, toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

Mairie de Chuzelles

Madame GUYARD-BOUTEILLER, Commissaire enquêteur,

1 Place de la mairie

38200 CHUZELLES

ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : [mairie@mairie-chuzelles.fr](mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr) avec la mention en objet : « Déclaration de projet Chuzelles – À l'attention du Commissaire Enquêteur »

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHUZELLES, salle du Conseil Municipal, pour recevoir ses observations :

- Mercredi 26 avril 2017 de 16h à 18h,
- Vendredi 12 mai 2017 de 16h à 18h30,
- Mardi 30 mai 2017 de 9h à 11h.

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse du site internet suivant : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr), ainsi que sur un poste informatique à disposition du public en mairie.

La déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de CHUZELLES ;

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire.